



# OFFENDORF

N°3/2024/500 – Avril 2024

*Infos*

## ❖ ELECTIONS EUROPEENNES : pensez à vous inscrire !

**Le 9 juin auront lieu les élections européennes.**

Pour voter, les dates limites d'inscription sont le 1<sup>er</sup> mai en ligne et le 3 mai en format papier.

- Vous ne savez plus où vous êtes inscrits ? Vérifier votre situation électorale sur le site du service public : <https://urlr.me/vVSpq>
- Vous venez d'arriver dans la commune ou vous avez changé d'adresse ? Inscrivez-vous pour recevoir votre carte électeur et votre propagande à la bonne adresse : <https://urlz.fr/8Jd8>
- Vous êtes absents le jour de l'élection ? Faites une procuration ! La démarche à suivre est disponible ici : <https://urlr.me/yFh9f>



## ❖ NON A LA FERMETURE DE CLASSE : tous mobilisés

Alertés par les services de l'inspection de l'Education Nationale, qui nous annoncent par courrier du 6 février 2024 la fermeture d'une classe à l'école élémentaire en raison d'un effectif insuffisant dans la filière monolingue. Les élus ont fourni des éléments pour obtenir une décision favorable au maintien de 4 classes monolingues.

Un courrier pour défendre les intérêts de l'école a été fait en amont de la commission du 13 février 2024 qui statuait sur la suppression d'un poste. A ce jour, il manquerait 2 élèves pour permettre le maintien de cette classe. Un nouveau point sur les effectifs est prévu en mai avec l'inspection.



**Suite au dernier conseil d'école, l'APEPA et les enfants d'abord ont décidé de s'opposer au passage de 4 classes à 3 classes monolingues à l'école élémentaire d'Offendorf dès septembre 2024. Pour avoir plus de poids face à l'académie, mobilisons-nous tous et signons la pétition !**

Toute nouvelle famille prévoyant d'arriver dans la commune d'ici fin 2024 et ayant un enfant d'âge scolaire élémentaire (6-11 ans) peut se faire connaître auprès du Directeur de l'école ou des services de la mairie afin d'apparaître dans les effectifs qui seront annoncés à l'inspection d'ici fin mai.

## ❖ UNION BOULISTE D'OFFENDORF

Le 1<sup>er</sup> mai prochain, l'U.B.O organisera un concours de pétanque ouvert à tous ! Les inscriptions se feront avant le concours auprès de Eric SCHWOOB au 06.48.77.21.06 jusqu'au 20 avril prochain. Aucune inscription ne sera acceptée le jour même.

Il sera également possible de se restaurer sur place, boissons, merguez,...

# SPECTACLE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'École Municipale de Musique

avec

L'ORCHESTRE de l'amicale des  
Sapeurs-Pompiers

d'Offendorf

*L'ensemble des élèves et professeurs de l'École Municipale de Musique  
d'Offendorf vous invite à son grand spectacle qui aura lieu le :*

**DIMANCHE 14  
AVRIL 2024 à  
17H**

Espace Sportif et  
Culturel d'Offendorf  
**ESCO**

*Vous pourrez y entendre les jeunes et moins jeunes musiciens fiers de vous montrer le fruit de leur travail. Venez nombreux les encourager et les soutenir*

**Entrée libre, cordiale bienvenue à tous !**





## AVOCAT

Mardi ou mercredi  
**Uniquement sur RDV** auprès de  
la Communauté de communes  
du Pays Rhénan au  
03.88.06.74.30



## PAMINA INFOBEST

Toutes les 6 semaines le mardi  
**À PARTIR DU 25/06/2024**  
**Uniquement sur RDV** auprès  
d'Infobest à Lauterbourg au  
03.68.33.88.00

**A PARTIR  
DE MARS 2024**



## Députée Mme Stéphanie KOCHERT

Le 1er lundi du mois de la semaine paire  
**Uniquement sur RDV** auprès du Cabinet  
Parlementaire de Wissembourg au  
03.88.54.81.00

**PERMANENCES  
GRATUITES**



## SOS FRANCE VICTIMES 67

1 vendredi sur 2  
**Uniquement sur RDV** auprès du  
secrétariat au 03.88.79.79.30 ou  
accueil@sosfrancevictimes67.org



## OKTAVE - FRANCE RENOV'

Les mardis et mercredis  
Accueil sur RDV au 03.74.47.10.34 ou  
inforeno67@oktave.fr



## NOTAIRE

Le 2ème vendredi du mois  
**Uniquement sur RDV** auprès de la  
Communauté de communes du Pays  
Rhénan au 03.88.06.74.30



## TALENTA RH

Tous les mercredis  
Accueil sans RDV



## UFC QUE CHOISIR

Le 2ème jeudi du mois  
Accueil sans RDV



Communauté de communes du Pays Rhénan -  
France Services  
Maison du Pays Rhénan  
1 A route de Herrlisheim 67410 Drusenheim  
03.88.06.74.30 contact@cc-paysrhenan.fr  
www.cc-paysrhenan.fr





Madame Propre n'a pas de  
supers pouvoirs,  
c'est juste une bonne citoyenne !



La commune d'Offendorf vous rappelle que des sacs sont  
mis à disposition au bureau d'accueil de la mairie.



LES JARDINS DU  
**SONNENHOF**

## OPERATION JARDINAGE

Les représentants des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire « Les Enfants d'Abord » ont le plaisir de vous proposer, en ce début de printemps, une action jardinage en partenariat avec les Jardins du Sonnenhof !

Les Jardins du Sonnenhof vous proposent les mêmes produits BIO qu'en magasin, au même tarif (bon de commande ci-joint), et **30% des ventes seront reversées aux écoles pour soutenir financièrement leurs projets.**

Vous pouvez déposer votre bon de commande accompagné du règlement soit à l'école maternelle ou élémentaire, soit aux représentants des parents d'élèves « Les Enfants d'Abord » ou dans la boîte aux lettres située 23 rue de la Redoute à Offendorf à l'attention de Delphine Haessig.

Date limite de dépôt des commandes : 18 avril 2024

**Chèque libellé à l'ordre de Sabrina Klein**

Vos commandes pourront être récupérées à : L'ESCO côté parking ESCO / Ecole maternelle

- Le 7 mai 2024 de 19 h 30 à 20 h 30
- Le 8 mai 2024 de 9 h à 12 h
- Si vous rencontrez des difficultés pour la réception de votre commande merci de nous en faire part.

Merci pour votre participation !

**Le bon de commande est téléchargeable sur notre site [www.offendorf.fr](http://www.offendorf.fr), il est également disponible à l'accueil de la mairie**

## ❖ RAPPEL DES REGLES DE CIVISME

### Entretien

- ✓ Les propriétaires ou locataires riverains sont tenus d'entretenir les trottoirs et caniveaux tout le long de leur propriété
- ✓ Il est interdit de faire du feu dans les jardins ou dans la nature
- ✓ Il est formellement interdit de jeter les déchets de tonte de gazon et autres le long des berges, dans les cours d'eau et chemins
- ✓ Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées afin de :
  - ne pas gêner le passage des piétons
  - ne pas constituer un danger en cachant des feux et panneaux de signalisation ou en diminuant la visibilité dans une intersection,
  - les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public)
- ✓ Vous avez la possibilité de déposer vos déchets verts et branchages à la déchetterie de Gambenheim ou d'utiliser un broyeur

### Bruit

- ✓ Durant les mois d'été, les nuisances sonores liées aux bruits du voisinage doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi les soirées festives organisées sur terrasse et/ou dans les jardins doivent respecter les règles suivantes :
  - Information préalable des voisins,
  - Arrêt de la musique à partir de 22h
  - Au-delà de cette heure, les fêtes peuvent se poursuivre dans un cadre sonore normal (conversations sans bruits excessifs, etc)
- ✓ Respectez les horaires et voisinages des lieux publics (city stade, places de rencontre...), mais également dans vos propriétés (piscine, basket, barbecue...).

## Travaux

- ✓ Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques, etc... ne peuvent être effectués que :
  - de 7h à 12h et de 13h30 à 20h les jours ouvrables et
  - de 9h à 12h les dimanches et jours fériés.

## Stationnement

Afin d'assurer une circulation plus fluide et une meilleure protection des piétons et des cyclistes, il est demandé aux résidents de **garer les voitures à l'intérieur des propriétés ou sur les parkings privatifs** et de réserver **le stationnement dans les rues à des courtes durées**.

En cas de stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée, il est demandé de laisser un **espace suffisant pour les piétons**.

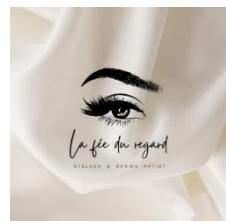
Il est interdit de stationner un véhicule devant une voie piétonne et devant une borne incendie.

**Pour un été plus citoyen, je respecte mes voisins !**

### ❖ NOUVEAU !

La fée du regard vous propose

- Rehaussement de cils,
- Browlift,
- Teintures cils et sourcils,
- Extensions de cils.



Besoin de conseils ? Je suis à votre écoute !

Angélique MARTZ

10 rue de la Redoute

67850 OFFENDORF

07 82 02 05 93 - lafeeduregard@outlook.com

